

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à l'exploitation, par la société ADS NC, d'une plateforme de transit de déchets contenant de l'amiante, sis tranche 2 zone IV de la zone industrielle, commune de Nouméa, est ouverte pour une durée de 15 jours à compter du lundi 15 février et clôturée le lundi 29 février 2016 à 15 heures 30.

Monsieur Jean-Alain Barateau, retraité militaire, est nommé commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de Nouméa, aux dates et horaires suivants :

- lundi 15 février 2016 de 7 heures 30 à 9 heures 30 ;
- Jeudi 18 février 2016 de 9 heures 30 à 12 heures 30 ;
- Mercredi 24 février 2016 de 13 heures à 15 heures ;
- Vendredi 26 février 2016 de 9 heures 30 à 13 heures 30 ;
- Lundi 29 février 2016 de 13 heures 30 à 15 heures 30.

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la province Sud ou aux jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – direction de l'environnement de la province Sud (téléphone : 20.34.33) – centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- à la mairie de Nouméa (téléphone : 05 00 80), de 7 heures 30 à 15 heures 30 du lundi au jeudi et de 7 heures 30 à 15 heures le vendredi.

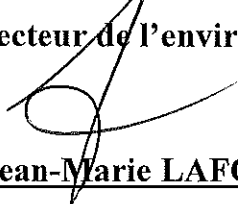
Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Nouméa, ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur, à la direction de l'environnement – service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets – bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 – 98849 Nouméa cedex.

Le texte de l'avis ci-dessus doit

- être affiché en mairie ainsi que dans le voisinage de l'installation ;
- faire l'objet d'une radiodiffusion ainsi que d'une insertion dans deux journaux de la presse locale.

Cadre réservé au visa de l'administration

Le directeur de l'environnement


Jean-Marie LAFOND